



## VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du mercredi 11 octobre 2023

**Délibération n° 10**

L'an deux mille vingt trois, le onze octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 05 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
19/10/2023

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO, Madame Aurélie CHAMBON

**Ont donné procuration** :

Madame Catherine CHALAYE à Madame Michelle MICHEL, Madame Brigitte BENAT à Monsieur François CHATAING, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Quentin PETIT à Madame Ginette VINCENT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Marlène LASHERME

**Secrétaire de séance** : Guy CHOUVET

La séance a été levée à : 22 H 40

Rédacteur : Nicolas CARON Aménagement de l'espace - Urbanisme

<b>Objet</b> :	Modification du PSMV : demande d'ouverture d'une enquête publique
----------------	---

Rapporteur : Ginette VINCENT

Le secteur sauvegardé du Puy-en-Velay a été créé par arrêté ministériel du 11 août 1967. Le décret ministériel du 8 septembre 1981 a approuvé son Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), qui est depuis lors, le document d'urbanisme de ce secteur.

Depuis cette date, le PSMV a fait l'objet de plusieurs révisions partielles ou modifications ayant donné lieu à arrêtés ou décrets ministériels.

Délibération n°10 du mercredi 11 octobre 2023

Le 11 octobre 2017, le Conseil Municipal du Puy-en-Velay a pris une délibération permettant d'instituer la commission locale du site patrimonial remarquable. Conformément à l'article L.3131-1 du Code de l'urbanisme, sous réserve que la modification ne porte pas atteinte à l'économie générale du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, l'autorité administrative peut procéder à cette modification, après consultation de la commission locale, de l'Architecte des Bâtiments de France, de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme et après enquête publique.

Lors de sa séance du 29 août 2023, la commission locale du site patrimonial remarquable a été saisie des projets de modification du plan de sauvegarde et s'est prononcée favorablement. Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, membre de la commission s'est également exprimé favorablement à ces modifications.

Il est par conséquent proposé de prendre acte des avis favorables de la commission locale et de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France aux propositions de modifications décrites ci-après :

- Immeuble 24 rue Portail d'Avignon (AX186) : suppression d'une protection.
- Immeubles 20/22 Rue du Collège (AX294 et 295) : suppression d'une protection.
- Immeuble 7 rue Saulnerie (AD248) : suppression d'une obligation de cureter.
- Immeuble 5 Place du Bac : (AH170, 223 et 224) : suppression d'une protection.
- Immeuble 1 place du Plot (Ax267 et AX12) : suppression d'une protection et d'une obligation de cureter.
- Immeuble 14 rue Chaussade (AX53) : suppression d'une protection et d'une obligation de cureter.
- Immeuble 21 Rue Raphaël (AD322) : suppression d'une protection.

À noter que la commission locale du site patrimonial remarquable ne s'est pas prononcée sur le statut de l'immeuble du 50 boulevard Saint-Louis.

Il est proposé que Monsieur le Maire sollicite Monsieur le Préfet du Département en vue de l'engagement d'une enquête publique relative à la modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/10/2023

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 27/09/2023

Le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de l'avis favorable exprimé par la commission locale du site patrimonial remarquable et Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France lors de la réunion du 29 août 2023 relative aux points listés ci-avant,
- SOLLICITE Monsieur le Préfet de la Haute-Loire pour engager la modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur,
- SOLLICITE Monsieur le Préfet de la Haute-Loire pour le lancement d'une enquête publique préalable à cette modification,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de modification.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 11 octobre 2023,  
Le Secrétaire de séance,  
CHOUVET Guy,  
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 11  
octobre 2023